

# Compte rendu de la réunion avec la présidence du jury du CAPES externe

Vendredi 22 octobre 2010, au foyer des lycéennes, rue du docteur Blanche, Paris.

## Avertissement

Ce compte rendu est proposé par D.-J. Mercier et peut comporter des erreurs. Il est bon de répéter que les seules informations sûres concernant les concours de recrutement des professeurs du second degré sont celles que l'on peut trouver sur les sites du Ministère (dont le site SIAC2) et sur les pages du site officiel du jury du CAPES externe.

Les notes proposées ci-dessous correspondent à ce que j'ai entendu et pu retenir durant cette réunion qui a commencé à 14h et terminé un peu après 17h. Ces notes peuvent préciser certains points et apporter des réponses à certaines questions, ce qui était le but principal de cette réunion qui s'adressait spécialement aux formateurs des différentes académies. Comme l'a rappelé M. Xavier Sorbe, président du jury du CAPES externe, un compte-rendu officiel doit être proposé sur le site officiel du jury dans les jours qui viennent, et toutes les informations importantes concernant le CAPES externe sont à retrouver sur ce site.

## Introduction

Les nouvelles épreuves du CAPES sont définies dans l'Arrêté du 28 décembre 2009 paru au Journal Officiel du 6 janvier 2010.

L'idée majeure de la réforme du CAPES est une meilleure prise en compte de la dimension professionnelle de l'exercice du métier d'enseignant dans le concours, plus que cela était auparavant, surtout au niveau des épreuves orales, les épreuves écrites du concours restant grosso modo les mêmes.

## L'écrit du concours

Le programme de l'écrit et celui du collège, du lycée et des classes post-bac du lycée (STS et CPGE). Il n'y a pas beaucoup de changements dans la préparation à l'écrit : le programme de l'écrit n'était déjà pas exploité dans sa globalité, et en pratique, il n'y a pas lieu d'avoir des exigences mathématiques démesurées dans la nouvelle mouture du CAPES.

**Question** : y a-t-il toujours une première épreuve qui traite plutôt d'analyse et de probabilités et une seconde épreuve qui traite plutôt d'algèbre et de géométrie ?

**Réponse** : avec plusieurs problèmes par sujet, il n'y a pas de raison de rester dans cette logique, donc la réponse est non. On peut aussi remarquer qu'il n'y a jamais eu d'épreuves d'analyse et d'épreuves d'algèbre et géométrie, mais que l'on parlait plutôt d'une première épreuve et d'une seconde épreuve. Cela continuera ainsi. Actuellement, le but est de proposer plusieurs problèmes sur des

sujets assez différents entre eux, ceci dans une même composition. Les contenus restent du même niveau.

**Question** : il existe des thèmes assez pointus dans les programmes de STS et non présents dans les programmes de MP ou PC des classes de CPGE. Par exemple les probabilités et la transformation de Laplace sont plus ou moins traitées suivant que l'on soit au lycée ou en BTS, et ne figurent pas dans certains programmes. Que faut-il travailler ? Est-ce la réunion de tous ces programmes qu'il faut travailler pour l'écrit ?

**Réponse** : Il n'y a pas de crainte à avoir. Le jury n'utilisait déjà pas tout le programme officiel les années précédentes. Quel est l'intérêt de tirer dans les coins pour proposer un problème d'écrit du CAPES ? Le jury restera raisonnable dans le choix des sujets !

**Question** : Quel barème sera adopté pour ces écrits formés de plusieurs petits problèmes ? Pourra-t-il être indiqué dans l'énoncé ?

**Réponse** : c'est en fonction des réussites que le barème est défini par le jury. Il n'est pas prévu de l'indiquer sur les énoncés.

**Question** : les livres de BTS sont faits pour des « utilisateurs des mathématiques ». De plus ils proposent des recettes fausses. Cela m'a été confirmé par des collègues statisticiens de mon université. Comment peut-on enseigner des notions aussi floues à nos étudiants ? Il me semble démesurément ambitieux de demander aux candidats d'être des spécialistes de disciplines aussi éloignées les unes des autres. A moins de leur demander de procéder à des simplifications et d'admettre beaucoup de résultats sans se poser de questions, ce qui va à l'encontre de la formation d'un esprit mathématique.

**Réponse** : il faut admettre tous les théorèmes qui sont admis dans les livres de BTS et dans les programmes de ces classes, sans faire une difficulté à ce sujet. Le jury ne posera pas de question sur leurs preuves des théorèmes admis. S'il y a un théorème admis dans l'enseignement des BTS sur les courbes de Bézier, le jury ne demandera pas au candidat de démontrer ce théorème.

(La salle réagit en trouvant anormal que l'on demande à un professeur de BTS de ne connaître que le contenu du manuel de BTS sans avoir plus de recul par rapport à son enseignement, ce qui est vécu comme une baisse qualitative de la formation, et souligne la difficulté ou l'on se trouve maintenant à travailler de façon approfondie sur un programme trop vaste et mal délimité. On apprend à saupoudrer...)

**Question** : le programme de géométrie est devenu lacunaire, pauvre, et construit en enlevant des « morceaux ». Il y a un véritable besoin de créer un programme détaillé du CAPES pour l'écrit !

**Réponse** : la géométrie reste une partie importante du programme, car elle est enseignée dans les établissements secondaires. Pour évaluer les connaissances en géométrie, on pourra avoir recours à tout ce qui existe en géométrie dans les programmes du secondaire est ceux de CPGE, ce qui est déjà confortable et suffisant.

**Réaction** : la réponse est insuffisante. Pour un professeur de mathématiques il est important de parler d'espace affine et de structure de groupe-quotient, par exemple pour disposer d'une définition rigoureuse d'un angle, alors que dans le nouveau programme de classes préparatoires, les seuls groupes-quotients que l'on demande d'étudier sont les groupes de congruences  $\mathbb{Z}/n\mathbb{Z}$ . (...)

**Question** : allez-vous pouvoir tous les postes compte tenu de la baisse des inscrits et de l'augmentation du nombre de postes offerts au concours cette année ? Ne commence-t-il pas à y avoir un problème de recrutement pour les années prochaines au vu du faible nombre d'inscrits dans les cursus de Master préparant à l'éducation ?

**Réponse** : cela relève totalement des collègues du jury. Cela sera aussi décidé en fonction des besoins des académies que nous connaissons bien. Les chiffres récents (donné dans le tableau plus bas) montrent aussi une augmentation inquiétante du nombre de licenciements à la fin de l'année de stage.

*Tableau : CAPES (externes, internes et 3<sup>e</sup> concours) et CAFEP*

	2006	2007	2008	2009
Total stagiaires en formation	1440	1089	1125	954
Ajournements	52 6,4%	75 6,9%	90 8%	85 8,9%
Licenciements (refus définitifs)	20 1,4%	31 2,8%	21 1,9%	39 <b>4,1%</b>
Non évalués (Congés de maladie, maternités, ...)	20	19	23	19

**Question** : Que pouvons-nous penser de la baisse des candidatures au CAPES ?

**Réponse** : l'évolution est inquiétante. La question reste posée sur la façon d'avoir suffisamment de candidats pour pourvoir les postes qui seront proposés dans les années qui viennent...

**Remarque** : beaucoup d'étudiants de licence ont entendu parler des nouvelles obligations pour passer le concours, celles de passer le C2i2e et le certificat en langues Cles2, et j'ai entendu parler entre eux des étudiants de licence dans les couloirs : ces examens supplémentaires participent à détourner des étudiants de la préparation au CAPES... Quels sont les buts poursuivis dans la créations de ces « nouvelles obligations » pour passer le concours ? N'est-ce pas contre-productif ?

**Information** : les résultats d'admissibilité seront donnés le 15 janvier 2011. Les oraux se passeront dans une fourchette située entre le 18 juin 2011 et le 15 juillet 2011.

**Information (suite à une demande que j'ai formulée)** : les étudiants des DOM-TOM seront convoqués en même temps que les étudiants de métropole. Leurs convocations ne seront pas regroupées.

### Précisions sur l'oral 1

**Plan** : même niveau de généralité que pour l'agrégation, au niveau du libellé des sujets.

**Développement** : le développement sera choisi par le jury.

**Entretien** : le candidat pourra utiliser des livres vendus dans le commerce mais non annotés, à l'exclusion des manuels de préparation au concours d'enseignement. Il n'est pas nécessaire de venir

avec les documents ressources car ces « documents ressources » (programmes, compléments des programmes, etc.) seront proposés à la bibliothèque, vraisemblablement de façon numérique donc accessibles dans les ordinateurs qui seront à la disposition des candidats pendant les préparations. La bibliothèque du concours sera constituée de livres du collège, du lycée, et de STS.

**Information** : les logiciels remplacent les calculatrices et les transparents. Le matériel informatique sera formé d'ordinateurs mis à la disposition des candidats. Il n'y aura pas plus de transparents ni de rétro-projecteur. Le candidat pourra utiliser OpenOffice pour créer une présentation du genre PowerPoint s'il le désire, par exemple pour projeter le plan de sa leçon. Il est à noter que le nombre de diapositives que l'on peut présenter n'est pas limité, et qu'à la question que j'ai posée de savoir si l'on peut, à la limite, envisager de présenter tout son exposé en utilisant des diapositives, il m'a été répondu : « oui ». (NDR : Quant à savoir si c'est une bonne idée et si elle peut vraiment être mise en application, je ne me prononcerai pas, en faisant tout de même la remarque qu'écrire une présentation peut prendre beaucoup de temps...)

**Information** : les logiciels proposés sur le site Internet du CAPES externe ne sont pas tous à maîtriser, il faut faire un choix. Les numéros des versions des logiciels qui seront installés sur les ordinateurs seront donnés sur le site Internet du jury du CAPES externe dans les meilleurs délais.

**Information** : voici les coordonnées des fournisseurs de calculatrices qui sont les interlocuteurs du jury du CAPES et proposent normalement des prix attractifs. Ceux qui seraient intéressés par une offre pourront contacter :

- CASIO : 01 69 19 20 60, courriel : [education@casio.fr](mailto:education@casio.fr)

- TI : Mme Thuy Anh Lim, 06 73 40 84 82, courriel : [ta-lim@ti.com](mailto:ta-lim@ti.com)

**Information** : la liste des sujets d'oral 1 sera proposée de façon définitive à partir du 1er novembre 2010 sur le site Internet du CAPES externe. Il sera marqué en entête : « L'ensemble de l'épreuve s'inscrit dans le cadre des programmes de mathématiques du collège, du lycée et des sections STS. Le plan présenté par le candidat comprendra des exemples ou des applications. ».

**Information** : au sujet des plans de leçons d'oral, on pourra envisager plusieurs catégories de problèmes ou bien se placer ce suivant plusieurs niveaux d'enseignement si le thème s'y prête. La liberté est totale : beaucoup de plans différents pourront permettre d'obtenir une bonne note.

### **Précisions sur l'épreuve sur dossier**

Il sera donné un seul dossier pour les deux parties de l'épreuve tout au début de l'épreuve. La partie mathématiques, notée sur 14 points, comprendra l'énoncé d'un exercice, suivi d'un extrait de Manuel, d'une production d'élèves ou d'extraits de programmes (mais ceux-ci ne seront plus proposés de façon systématique comme on en avait auparavant l'habitude) pour terminer par quelques questions posées au candidat.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 2h30 et l'épreuve dure 1h. La première partie « mathématiques » dure 40 minutes : 20 minutes pour les réponses du candidat et sa proposition d'exercice, suivis de 20 minutes d'entretien avec le jury. La seconde partie dure 20 minutes : 10

minutes pour les réponses du candidat suivies de 10 minutes pour l'entretien. La note zéro peut être attribuée et devient éliminatoire, ceci pour chacune des épreuves.

Pour l'épreuve "agir en fonctionnaires responsables", le jury attend que le candidat réponde en appliquant les textes officiels qui existent et qui doivent au préalable avoir été étudiés. Il n'est pas prévu qu'il y ait de chef d'établissement dans les jurys sauf s'il s'agit d'un chef d'établissement agrégé de mathématiques.

**Question** : doit-on laisser le plan de l'exposé au tableau où peut-on l'effacer ?

**Réponse** : il n'y a pas d'exigences précises à ce sujet. On peut penser qu'il est utile de laisser le plan au tableau pendant tout l'exposé compte tenu du peu que l'on aura à écrire en 15 minutes. Mais il ne s'agit pas d'une obligation. On peut d'ailleurs aussi projeter ce plan en utilisant le vidéo-projecteur...

**Question** : pour le contenu des leçons, faut-il se limiter à ce qui est enseigné en collège, en lycée et en STS ?

**Réponse** : ce programme convient pour le plan et l'entretien. Pour parler de la limite, par exemple, on peut faire comme au lycée et ne pas utiliser des epsilons et des etas comme il est proposé dans le programme de première S. Si un thème est traité à un niveau supérieur, il y aura forcément des questions posées au niveau du secondaire pendant l'entretien avec le jury.

**Question** : il y a beaucoup de thèmes qui ont disparu dans les leçons du premier oral, comme par exemple les leçons sur les coniques. Il apparaît beaucoup de statistiques, moins de calcul numérique puisque par exemple la leçon sur les calculs approchés d'une intégrale disparaît. De plus les thèmes à traiter sont très vagues alors que l'on aurait besoin de pistes plus précises...

**Réponse** : L'épreuve se situe au niveau du secondaire ou d'un BTS. On a donc été obligé de ne pas laisser de leçons sur les coniques. Absents dans l'absolu, certains thèmes peuvent cependant être proposés en application d'autres leçons.

**Information** : la partie « développement du plan » sera interactive avec le jury. Celui-ci pourra intervenir. Toutes les durées des épreuves sont considérées être des maximums.

**Information** : il n'y a plus de fiches du jury à remettre à l'oral 2. Le candidat présente ses exercices et n'est pas tenu de recopier tous les énoncés au tableau. Il peut présenter un dessin, l'utiliser pour expliquer son exercice, parler de ces questions pour le justifier. Il a toute latitude.

**Question** : la leçon sur les tests de fiabilité sera difficile à préparer alors que les étudiants ont déjà du mal à connaître les bases du calcul des probabilités.

**Réponse** : Bon, on ne devait pas le dire, mais... Cette leçon est une leçon d'annonce et ne devrait pas être proposée en 2011 ni en 2012. (NDR : attention, rien n'est vraiment officiel là ! Il s'agit de paroles entendues... et seul le jury reste souverain pour ce qui est du déroulement des épreuves et des sujets proposés chaque année. La méfiance reste de mise.)

**Question** : ne pourrait-il pas y avoir une liste des questions à poser pour les 20 minutes d'interrogation à l'épreuve "Agir en fonctionnaires responsables" ?

**Réponse** : il y aura seulement une liste de thèmes dans lesquels on posera des questions mais sans que ce soit véritablement une obligation. Il serait mauvais d'établir une liste forcément trop limitative. Regardez les exemples de questions proposées sur le site du jury du concours. Pour répondre aux questions, il y a des textes officiels à appliquer, une norme admise au niveau national. L'objectif de ces épreuves est de faire réfléchir sur les thèmes choisis. Sur le site du jury on trouvera deux exemples de questions qui pourront être posées : l'une sur l'accueil des enfants handicapés, l'autre sur le problème soulevé au professeur quand deux élèves de confessions différentes refusent de s'asseoir côte à côte. Il faut aller voir ces exemples sur le site du jury.